



Numéro de l'acte	2018-82-URBMC
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	9.1

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2018

QUESTION N°2018 -82

URBANISME : Piscine - Mise à disposition de l'équipement à la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer – Signature d'une convention

RAPPORTEUR : Madame Caroline SAUDEMONT

Par délibération n°D573-17 du 28 novembre 2017, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de Saint-Omer (CAPSO) a déclaré d'intérêt communautaire la piscine d'Arques, située rue Claudius Desbrosses, au vu de son rayonnement intercommunal.

Ainsi, conformément à l'article L 5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, il y a lieu d'effectuer la mise à disposition de l'équipement au profit de la CAPSO par la voie de la remise en affectation (droits et obligations du propriétaire) qui prendra effet au 1^{er} septembre prochain.

Par ailleurs le terrain d'assiette de la piscine est propriété de l'EHPAD Résidence des Fontinettes et loué à la commune via un bail emphytéotique comprenant également les emprises du terrain de football Gaston Teteen et de la salle Arsène Lévisse, le tout moyennant un loyer annuel de 8 982.72 €.

Suite à plusieurs échanges avec les services de la CAPSO et de l'EHPAD, et avec l'accord de ce dernier, il est envisagé que la commune demeure seule titulaire du bail et qu'elle sous loue à la CAPSO, uniquement l'emprise affectée à la piscine, soit 5 346 m² d'après le bornage en date du 23 avril 2018, réalisé par le cabinet de géomètre INGEO.

En contrepartie, la CAPSO rembourserait à la Commune d'Arques une quote-part du loyer au prorata de la surface, soit pour une superficie de 5 346 m², un montant de 1 661.76 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité, décide :

- De valider la passation d'une convention avec la CAPSO pour la mise à disposition de la piscine selon les modalités ci-dessus,
- D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à la signer ainsi que tout document s'y rattachant. Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,



Fait en l'Hôtel de Ville d'ARQUES

Le 10 juillet 2018

Le Maire,

Caroline SAUDEMONT



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER
CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2018**

Affiché le 11 juillet 2018

L'An Deux Mille Dix-Huit le dix juillet à 18h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du Conseil, sous la présidence de Madame Caroline SAUDEMONT, Maire, en suite de convocations adressées à domicile le 03 juillet 2018, convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibérations. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

Effectif du Conseil Municipal : Caroline SAUDEMONT – Alain RICOUART - Laurence DELAVAL - Dominique GODART - Laurence LOTTERIE - Jean-Marc BOURGEOIS - Christine DACY - Bruno WINTREBERT - Karine BONVOISIN - Jean-Marc DELAIRE – James MUNCK - François FRADIN - Christian DIRIX - Sophie LEBRIEZ - Francis DICQUE - Catherine LAMOOT - Corinne BOCQUILLON - Claude LECAT - Marie-Line GAGNIAC - Dominique SAUDEMONT - VASSEUR PEPE Roxanne — Céline PRUVOST - Valérie VASSEUR - Joël DUQUENOY - Corinne REANT - Benoît ROUSSEL - Christine COURBOT – Jean-Pierre LAMIRAND - Bernadette BAROUX

Absents excusés :

Laurence LOTTERIE ayant donné pouvoir à Caroline SAUDEMONT
Bruno WINTREBERT ayant donné pouvoir à James MUNCK
Céline PRUVOST ayant donné pouvoir à Christian DIRIX
Valérie VASSEUR ayant donné pouvoir à Jean-Marc DELAIRE
Alain RICOUART ayant donné pouvoir à Sophie LEBRIEZ
Christine COURBOT ayant donné pouvoir à Corinne REANT

Madame Sophie LEBRIEZ et Monsieur François FRADIN, présents en début de séance, ont décidé de quitter la salle à 18h35 (avant la désignation du secrétaire séance), ils n'ont donc pas pris part au vote pour l'ensemble des délibérations.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- **21 présents**
- **0 absent non excusé**
- **2 absents excusés (car présents à l'ouverture de la séance mais ayant quitté la salle à 18h35)**
- **6 absents excusés avec pouvoir**

Monsieur Christian DIRIX est nommé secrétaire de séance.